



APTIRA

avec

Lilya BOUZAR

Chercheur associée - Cabinet Bouzar Expertises

proposent une conférence sur :

Les phénomènes de radicalisation et les dérives sectaires

Des repères pour comprendre

Des repères pour agir

Lundi 18 avril 2016

À 20 h 00

Faculté de Droit

(Amphi. Ardoise)

13 allée François Mitterrand – Angers

CONFERENCE

AVEC LE SOUTIEN DE :



FACULTÉ DE DROIT,
D'ÉCONOMIE
ET DE GESTION

Entrée gratuite dans la limite des places disponibles (250 places)

L'APTIRA œuvre pour l'intégration dans la région d'Angers depuis près de 50 ans. Or depuis quelques années les phénomènes de radicalisation et de dérives sectaires empêchent ce processus.

Comment les détecter ?

Comment se comporter ?

Quels sont les relais ?

Convention Européenne des Droits de l'Homme Article 9 : Liberté de pensée, de conscience et de religion

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.

La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.

Quelques questions souvent posées :

Sur quels critères diagnostiquer un début de processus sectaire ?

Comment désamorcer l'autorité d'un discours radical, d'un discours sectaire ?

Comment réagir lorsqu'une dérive sectaire, une dérive radicale entravent les objectifs poursuivis par les professionnels de l'éducation, de la formation professionnelle, de la santé... ?